

## TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 1.<sup>er</sup> août 1812.

## EXTÉRIEUR.

## HONGRIE.

*Semlin, 22 juin.* On remarque à Belgrade depuis quelques jours, que les serbiens se préparent de nouveau à faire la guerre aux Turcs. On fait maintenant dans l'arsenal de cette ville un grand nombre de gargousses, et de cartouches; ce sont surtout les juifs que l'on emploie à ce travail. Les soldats de Szekler se sont déjà portés dans le courant de mai sur les frontières de la Valachie; ils ont été suivis vers le milieu de juin par le régiment de B. Spleny.

(Gaz. de Preibourg.)

## INTÉRIEUR.

## EMPIRE FRANÇAIS.

*Paris, 18 juillet.* S. M. l'Impératrice est arrivée hier au château de Saint-Cloud vers dix heures du soir. S. M. a traversé la capitale dans une voiture à huit chevaux blancs.

Le bruit du canon a annoncé ce soir à six heures le retour de S. M. l'Impératrice.

*Paris, 22 juillet.*6.<sup>e</sup> BULLETIN DE LA GRANDE-ARMÉE.

Wilna, le 21 juillet 1812.

Le roi de Naples a continué à suivre l'arrière-garde ennemie. Le 5, il a rencontré la cavalerie ennemie en position sur la Dziana; il l'a fait charger de la brigade de cavalerie légère, que commande le général baron Subervic. Les régimens prussiens, wurtembergeois et polonais qui font partie de cette brigade ont chargé avec la plus grande intrépidité. Ils ont culbuté une ligne de dragons et de hussards russes, et on fait 200 prisonniers hussards et dragons montés. Arrivé au-delà de la Dziana, l'ennemi coupa les ponts et voulut défendre le passage. Le général comte Monthron, fit alors avancer ses cinq batteries d'artillerie légère, qui, pendant plusieurs heures portèrent le ravage dans les rangs ennemis. La perte des Russes a été considérable.

Le général, comte Sébastiani, est arrivé le même jour à Vidzoni, d'où l'Empereur de Russie étoit parti la veille. Notre avant-garde est sur la Dwina.

Le général comte Nansouty étoit le 5 juillet à Postawon. Il se porta pour passer la Dziana, à six lieues de là, sur la droite du roi de Naples. Le général de brigade Roussel, avec le 9.<sup>e</sup> régiment de chevaux légers polonais et le 2.<sup>e</sup> régiment de hussards prussiens, passa la rivière, culbuta six escadrons russes, en sabra un bon nombre et fit 45 prisonniers avec plusieurs officiers. Le général Nansouty se loue de la conduite du général Roussel, et cite avec éloge le lieutenant Borke, du 2.<sup>e</sup> régiment de hussards prussiens, le sous-officier Kranse et le hussard Lulze. S. M. a accordé la décoration de la légion d'honneur au général Roussel, aux officiers et aux sous-officiers ci-dessus nommés.

Le général Nansouty a fait prisonniers 130 hussards et dragons russes, montés.

Le 3 juillet, la communication a été ouverte entre Grodno et Wilna par Lida. L'Hetmann Platoff, avec 6000 cosaques, chassé de Grodno, se présenta sur Lida et y trouva les avant-postes français. Il descendit sur Ivié le 5.

Le général comte Gromly occupoit Witchnew, Traboni et Soubotnicki. Le général baron Pajol étoit à Perchai, le général baron Borde-Soult étoit à Blackchloni; le maréchal prince d'Echmühl étoit en avant de Bobrowitschi, poussant des têtes de colonne partout.

Platoff se retira précipitamment, le 6, sur Nikolaew.

Le prince Bagration, parti dans les premiers jours de juillet de Wolkowisk, pour se diriger sur Wilna, a été intercepté dans sa route. Il est retourné sur ses pas pour gagner Minsk; prévenu par le prince d'Echmühl, il a changé de direction, a renoncé à se porter sur la Dwina et se porte sur le Borgsthène, par Bobrinsk, en traversant le marais de la Beresina.

Le maréchal prince d'Echmühl est entré le 8 à Minsk. Il y a trouvé des magasins considérables en farine, en avoines, en effets d'habillement, etc. Bagration étoit déjà arrivé à Nowoi-Sworgiew; se voyant prévenu, il envoya l'ordre de brûler les magasins; mais le prince d'Echmühl ne lui en a pas donné le tems.

Le roi de Westphalie étoit le 9 à Nowogradeck; le général Regnier, à Slonim; des magasins, des voitures de bagages, des pharmacies, des hommes isolés ou coupés tombent à chaque moment dans nos mains. Les divisions russes errent dans ces contrées, sans direction, prévenues, poursuivies par-tout, perdant leurs bagages, brûlant leurs magasins, détruisant leur artillerie et laissant leurs places sans défense.

Le général baron de Colbert a pris à Vileika un magasin de 3000 quintaux de farine, de cent mille rations de biscuit, etc. Il a trouvé aussi à Vileika une caisse de 20,000 fr. en monnaie de cuivre.

Tous ces avantages ne content presque aucun homme à l'armée française: depuis que la campagne est ouverte, on compte à peine dans tous les corps réunis, 30 hommes tués, une centaine de blessés et 10 prisonniers, tandis que nous avons déjà 2000 à 2500 prisonniers russes.

Le prince de Schwartzenberg a passé le Bug à Droghitschin, a poursuivi l'ennemi dans ses différentes directions, et s'est emparé de plusieurs voitures de bagages. Le prince de Swartzenberg se loue de l'accueil qu'il reçoit des habitans et de l'esprit de patriotisme qui anime ces contrées.

Ainsi dix jours après l'ouverture de la campagne, presque toute la Lithuanie, ayant 4 millions d'hommes de population, est conquise. Les mouvemens de guerre ont commencé au passage de la Vistule. Les projets de l'Empereur étoient dès lors démasqués, et il n'y avoit pas de tems à perdre pour leur exécution. Aussi l'armée a-t-elle fait de fortes marches depuis le passage de ce fleuve, pour se porter par des manœuvres sur la Dwina, car il

plus loin de la Vistule à la Diwna qu'à Moscow et à Pétersbourg.

Les Russes paroissent se concentrer sur Dunabourg; ils annoncent le projet de nous attendre et de nous livrer une bataille avant de rentrer dans leurs anciennes provinces, après avoir abandonné sans combat la Pologne, comme s'ils étoient pressés par la justice, et qu'ils voulussent restituer un pays mal acquis, puisqu'ils ne l'a été ni par les traités, ni par le droit de conquête.

La chaleur continue à être très-forte.

Le peuple de Pologne s'émeut de tous côtés. L'Aigle-Blanche est arborée par-tout. Prêtres, nobles, paysans, femmes, tous demandent l'indépendance de leur nation. Les paysans sont extrêmement jaloux du bonheur des paysans du grand-duché qui sont libres; car quoi qu'on dise, la liberté est regardée par les Lithuaniens comme le premier des biens. Les paysans s'expriment avec une vivacité d'élocution qui ne semble pas devoir appartenir aux climats du nord, et tous embrassent avec transport l'espérance que la fin de la lutte sera le rétablissement de leur liberté. Les paysans du grand-duché ont gagné à la liberté, non qu'ils soient plus riches; mais que les propriétaires sont obligés d'être justes et humains, parce qu'autrement les paysans quitteront leurs terres pour chercher de meilleurs propriétaires. Ainsi le noble ne perd rien; il est seulement obligé d'être juste, et le paysan gagne beaucoup. Ça dû être une douce jouissance pour le cœur de l'Empereur, que d'être témoin, en traversant le grand-duché, des transports de joie et de reconnaissance qu'excite le bienfait de la liberté accordé à quatre millions d'hommes.

Six régimens d'infanterie de nouvelle levée viennent d'être décrétés en Lithuanie, et quatre régimens de cavalerie viennent d'être offerts par la noblesse.

*Actes relatifs à l'organisation de la Lithuanie,*

Ordre du jour.

Art. 1.<sup>er</sup> Il y aura un gouvernement provisoire de la Lithuanie, composé de sept membres et d'un secrétaire général.

2. La commission du gouvernement provisoire de la Lithuanie sera chargée de l'administration des avances, des subsistances, de l'organisation des troupes du pays, de la formation des gardes nationales et de la gendarmerie.

3. Il y aura auprès de la commission provisoire du gouvernement de la Lithuanie un commissaire impérial.

4. Chacun des gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystock sera administré par une commission de trois membres, présidée par un intendant.

5. Les commissions administratives seront sous les ordres de la commissions provisoire du gouvernement de la Lithuanie.

6. L'administration de chaque district sera confiée à un sous-préfet.

7. Il y aura, pour la ville de Wilna, un maire, quatre adjoints et un conseil municipal composé de douze membres. Cette administration sera chargée de la gestion des biens de la ville, de la surveillance des établissemens de bienfaisance et de la police municipale.

8. Il sera formé à Wilna une garde nationale composée de deux bataillons. Chaque bataillon sera de six compagnies.

Cette garde nationale sera organisée ainsi qu'il suit :

*Etat Major.*

Commandant . . . . .	1.
Chef de bataillon . . . . .	2.
Adjudans-majors . . . . .	2.
Quartier-maitre . . . . .	1.
Adjudans sous-officiers . . . . .	2.
Tambour-major . . . . .	1.
Maitres ouvriers . . . . .	3.
Chirurgien-major . . . . .	1.
Chirurgien-aide-major . . . . .	1.
Musiciens . . . . .	8.

22 troupes.

*Compagnies.*

Capitaine . . . . .	1.
Lieutenant . . . . .	1.
Sous-lieutenant . . . . .	1.
Sergent-major . . . . .	1.
Sergens . . . . .	4.
Caporal-fourrier . . . . .	1.
Caporaux . . . . .	8.
Tambours . . . . .	2.
Soldats . . . . .	100.

119 troupes.

Force des deux bataillon . . 1450.

9. Il y aura dans chacun des gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystock une gendarmerie commandée par un colonel ayant sous ses ordres; savoir:

Ceux des gouvernemens de Wilna et de Minsk, deux chefs d'escadron.

Ceux des gouvernemens de Grodno et de Bialystock, un chef d'escadron.

Il y aura une compagnie de gendarmerie par district.

Chaque compagnie sera composée de:

Capitaine-commandant . . . . .	1.
Capitaine en second . . . . .	1.
Lieutenant en premier . . . . .	1.
Lieutenant en second . . . . .	2.
Maréchal-des-logis chef . . . . .	1.
Maréchaux-des-logis . . . . .	4.
Brigadiers . . . . .	16.
Gendarmes volontaires . . . . .	80.
Trompette . . . . .	1.

107 troupes.

10. Le colonel de la gendarmerie résidera au chef-lieu du gouvernement. La résidence des officiers et l'emplacement des brigades seront déterminés par la commission provisoire du gouvernement de la Lithuanie.

11. Les officiers, sous-officiers et volontaires gendarmes seront pris parmi les gentilhommes propriétaires du district; aucun ne pourra s'en dispenser. Ils seront nommés; savoir:

Les officiers, par la commission provisoire du gouvernement de la Lithuanie; Les sous-officiers et volontaires gendarmes, par les commissions administratives des gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystock.

12. L'uniforme de la gendarmerie sera l'uniforme polonais.

13. La gendarmerie fera le service de police, elle prêterait main-forte à l'autorité publique; elle arrêtera les traîtres, maraudeurs et déserteurs, de quelque armée qu'ils soient.

14. Notre ordre du jour, en date du juin dernier.

sera publié dans chaque gouvernement, et il y sera en conséquence établie une commission militaire.

15. Le major-général nommera un officier général ou supérieur, françois ou polonois, des troupes de ligne, pour commander chaque gouvernement. Il aura sous ses ordres les gardes nationales, la gendarmerie et les troupes du pays.

Au quartier général impérial de Wilna,  
le 17 juillet 1812.

signé NAPOLEON

Ordre du jour.

Art. 1. Sont nommés membres de la commission provisoire du gouvernement de la Lithuanie,

MM. Soltan, ci-devant maréchal de Lithuanie, Charles Progor, Joseph Sierakowski, Le prince Alexandre Sapicha, le comte François Telski.

Art. 2. M. Kossakowski, membre honoraire de l'Université de Wilna, est nommé secrétaire-général de cette commission.

Au quartier général impérial de Wilna,  
le 1. juillet 1812.

signé NAPOLEON.

Ordre du jour.

Art. 1. Aux nouveaux membres sont provisoirement adjoints à la commission provisoire du gouvernement de la Lithuanie.

2. Sont nommés à cet effet :

MM. Alexandre Potocki, et Sniadecki.

Au quartier-général-impérial de Wilna, le 7 juillet 1812.

Signé NAPOLEON.

Ordre du jour.

Art. 1. Le baron Bignon est nommé Commissaire-impérial près la commission du gouvernement provisoire de la Lithuanie.

2. Il aura sous ses ordres quatre auditeurs pour faire les fonctions d'intendants dans les gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystock.

Au quartier-général-impérial de Wilna le 1.er Juillet 1812.

signé, NAPOLEON.

Ordre du jour.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Wilna:

MM. Tysenhausen, colonel, chevalier de l'aigle-blanc; le comte Adam Chreptowicz, membre de la commission du fonds d'éducation; et le comte Ferdinand Plater.

Au quattier-général-impérial de Wilna, le 1.er juillet 1812.

signé: NAPOLEON.

Ordre du jour.

Au quartier général impérial de Wilna

le 1.er juillet 1812.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Grodno:

MM. Lachnicki, ancien colonel; Niemcewicz, maréchal de la noblesse du district de Brzescie; et Pancierzynski, ancien maréchal du gouvernement de Grodno.

signé; NAPOLEON.

Ordre du jour.

Au quartier général de Wilna, le 1.er juillet 1812.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Minsk:

MM. Joseph Wolodkowicz, ancien maréchal du gouvernement de Minsk; Xavier Obuchoroicz, ci-devant président du tribunal d'appel; et Gintsr, ci devant président du tribunal d'appel.

signé: NAPOLEON.

Ordre du jour.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Bialystock:

MM. Victor Grodzki, maréchal de cette province; Michel Daszkewicz, président du tribunal; et Michel Dzickowski.

A Wilna le 6 juillet 1812.

signé: NAPOLEON.

Au quartier-général impérial de Wilna, 6 juillet 1812.  
NAPOLEON Empereur des Français, etc.

Nous avons décrété et décrétoos ce qui suit:

Art. 1. er Sont nommés intendans des gouvernemens de la Lithuanie. savoir:

Du gouvernement de Wilna, le sieur de Nicolai, auditeur au conseil d'état.

Du gouvernement de Grodno, le sieur de Chassenon, idem;

Du gouvernement de Minsk, le sieur Saulmée, idem;

Du gouvernement de Bialyslock, le sieur Cochelet, idem;

Art. 2. Le major-général et l'intendant général de l'armée sont chargés de l'exécution du présent décret.

signé NAPOLEON.

Ordre du jour.

Sont nommés sous-préfets des districts du gouvernement de Wilna.

A Wilna, M. le prince Gedroye, maréchal du district de Wilna.

A Troki, M. Joseph Petrykowski, maréchal de Troki;

A Osniena, M. Zaba, maréchal du district;

A Walkomierz, M. Morikoni, ancien staroste de Grod;

A Zawileg, M. Przewdziecki, maréchal du district;

A Braslaw, M. Wawrzecki, chambellan;

A Kowno, M. le comte Zaniello chambellan du district;

A Upita, M. Bremof, maréchal du district;

A Rosyeynie, M. Micewicz, maréchal du district;

A Szawle, M. Witkiewicz, maréchal du district;

A Teloze, M. Pilsudski, maréchal du district.

Au quartier-général-impérial de Wilna le 1.er juillet 1812.

signé NAPOLEON.

Ordre du jour.

Wilna, le 1. Juillet 1812.

Art. 1. M. Michel Romer président du tribunal criminel, est nommé maire de la ville de Wilna.

Art. 2. M. Malewski, membre de l'université;

Danilowicz, avocat;

Woynicz, chirurgien,

Et Sledzinski, marchand,

Sont nommés adjoints du maire de Wilna.

Art. 3. MM. Antoine Chrapowicki, propriétaire;

François Czyn, assesseur du tribunal;

Malczewski, notaire;

Froland, limonadier confiseur;

Szinkiewicz, médecin;

Woynicki, avocat;

Neiman, médecin;

Neysler, marchand ;  
Manzer, marchand de soie ;  
Max, sellier ;  
Statskowski,  
Et Borkowski, ancien bourguemestre,

Sont nommés membres du conseil municipal de la ville  
de Wilna.

signé NAPOLÉON.

*Ordre du jour.*

Au quartier-général-impérial de Wilna, le 1er juillet  
1812.

Art. 1. M. Kosillski, ancien colonel d'artillerie, est  
nommé commandant de la garde nationale de Wilna.

Art. 2. MM. Franuson, ancien capitaine d'artillerie,  
et Zakizowski, ancien capitaine d'infanterie, sont nom-  
més chefs de bataillon de la dite même garde.

signé NAPOLÉON.

D É C R E T I M P É R I A L.

Wilna, le 5 juillet 1812.

NAPOLÉON Empereur des Français etc. etc. etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. Il sera formé un 3.<sup>e</sup> régiment de cheuau-légers  
lanciers de la garde.

Art. 2. Ce régiment sera composé de cinq escadrons ;  
chaque escadron de deux compagnies.

3. L'état-major sera composé de :

Colonel . . . . .	1
Majors . . . . .	2
Chefs d'escadron . . . . .	5
Quartier-maître capitaine . . . . .	1
Ajudans-major capitaines . . . . .	2
Sous-ajudans majors lieut. . . . .	5
Porte-étendard . . . . .	1
Chirurgiens-majors . . . . .	2
Aides majors . . . . .	2
Sous aide major . . . . .	1

22 officiers.

Vagnemestre . . . . .	1
Sous-instructeur maréchal des logis-chef . . . . .	2
Artistes vétérinaires . . . . .	2
Aides artistes . . . . .	2
Trompette-major . . . . .	1
Brigadiers-trompettes . . . . .	3

*Maîtres-ouvriers.*

Sellier . . . . .	1
Epéronnier . . . . .	1
Maréchaux . . . . .	2
Armurier . . . . .	1
Bottier . . . . .	1
Colottier . . . . .	1
Tailleur . . . . .	1

19 troupes.

4. Chaque compagnie sera composée de :

Capitaine . . . . .	1
Lieutenant en premier . . . . .	1
Lieutenant en second . . . . .	2

4 officiers.

Maréchal des logis chef . . . . .	1
Maréchaux des logis . . . . .	6
Fourrier . . . . .	1
Brigadiers . . . . .	10
Trompettes . . . . .	3
Maréchaux . . . . .	2
Soldats . . . . .	97

120 troupes.

5. Pour être admis dans le 3.<sup>e</sup> régiment de cheuau-  
légers lanciers de la garde, il faudra être polonais, pro-  
priétaire ou fils de propriétaire, être âgé de 18 ans au  
moins et de 40 au plus, avoir la taille exigée pour l'armé  
des chasseurs à cheval, et se pourvoir à l'essai, d'un che-  
val, d'un habillement et d'un équipement et tramuche-  
ment complets conformes au modèle.

Le cheval aura la taille de 4 pieds 9 pouces au plus,  
et de 4 pieds 6 pouces au moins.

6. Le 3.<sup>e</sup> régiment de cheuau-légers lanciers de la  
garde aura la même paye et les mêmes masses et four-  
nitures qui le 2.<sup>e</sup> régiment.

7. Le conseil d'administration, la comptabilité et les  
registres seront organisés de la même manière que dans  
le 2.<sup>e</sup> régiment de cheuau-légers de la garde: les masses  
seront administrées par le conseil d'administration sous la  
surveillance des inspecteurs aux revues de la garde et du  
colonel-général.

8. Les individus qui voudront entrer dans le 3.<sup>e</sup> ré-  
giment de cheuau-légers de la garde, se présenteront sous  
peu devant le colonel au quel ils justifieront des qualités  
exigées par l'art. 5. ci-dessus; le colonel chargé de la for-  
mation, après les avoir passé en revue, les incorporera,  
et inscrira sur les contrôles du corps les noms, prénoms,  
lieu de naissance et signalement de chaque homme, à  
mesure de son admission dans le corps.

9. L'uniforme de ce 3.<sup>e</sup> régiment sera le même que  
celui du 1.<sup>er</sup> régiment, avec la différence que les boutons  
seront de métal jaune au lieu d'être de métal blanc.

10. Notre ministre de la guerre et notre ministre du  
trésor sont chargés de l'exécution du présent décret qui  
sera adressé au major général de la grande armée.

signé NAPOLÉON.

par l'empereur,

Le ministre secrétaire d'état

signé le comte DARU.

LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

ROUE DE TRIESTE.

Tirage du 29 juillet 1812

2 - 18 - 22 - 7 - 33.

ROUE DE LAYBACH.

Tirage du 29 juillet 1812.

25 - 33 - 63 - 29 - 48.